



## L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 23 MARS

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 15 mars 2022, s'est réuni à la salle Mansuy à Badonviller, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

**Titulaires :** Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Bernard MULLER, Monsieur Eric TAVERNE, Monsieur Gérard COUSTEUR, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Christian GALLOIS, Madame Bernadette ROBARDET, Madame Michèle PARMENTIER, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Gilbert BREGEARD, Madame Maud DORE, Monsieur Marc SORATROI, Madame Catherine ROCH, Madame Evelyne FORINI, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Frédéric MARCHAL, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Monsieur Jean-Christophe ARNOULD, Monsieur Lionel JACQUES, Madame Marie-Hélène HUMBERT, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Patrick MANGIN, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Madame Yolande BOULENGER, Monsieur François PHILIPPE, Monsieur Jean-Luc BESNARD, Monsieur Patrice MAUCOURT.

**Suppléants en situation délibérante :** Monsieur Hugues CARRE, Monsieur Jean-Marc DUHAUT, Monsieur Jean-Marie WAGNER.

### **Pouvoirs :**

Madame Adeline CAPONE a donné pouvoir à Monsieur Bernard MULLER  
Madame Danièle VAILLANT a donné pouvoir à Monsieur Thierry MEURANT  
Monsieur Raymond SCHMITT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BAZIN  
Monsieur Jean-Paul LARGENTIER a donné pouvoir à Monsieur Philippe ARNOULD  
Monsieur Jean-Noël JOLE a donné pouvoir à Monsieur Christian GALLOIS  
Madame Marie-Thérèse GERARD a donné pouvoir à Monsieur Thierry CULMET  
Monsieur Michael THUOT a donné pouvoir à Monsieur Gérard DOYEN  
Madame Agnès RENCK a donné pouvoir à Madame Michèle PARMENTIER  
Madame Isabelle MONZAIN a donné pouvoir à Madame Michèle PARMENTIER  
Monsieur Lionel HUMBERT a donné pouvoir à Monsieur Dominique FOINANT

**Excusés :** Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Denis LAMBOTTE, Madame Adeline CAPONE, Madame Danièle VAILLANT, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Raymond SCHMITT, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Monsieur Jean-Louis KIPPEURT, Monsieur André THIEBO, Monsieur Daniel SCHLUCK, Monsieur Denis BOULANGER, Monsieur Jean-Paul LARGENTIER, Monsieur Jean-Noël JOLE, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Michael THUOT, Madame Stéphanie CROUZEL, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Madame Agnès RENCK, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Nicole MILBACH, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur Lionel HUMBERT.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	45	55

### **1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Michèle PARMENTIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.



## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 3 FÉVRIER 2022**

Le procès-verbal de la réunion du 3 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

Les comptes administratifs 2021 sont détaillés, à savoir :

- Compte administratif du budget principal
- Compte administratif du budget annexe « ordures ménagères »
- Compte administratif du budget annexe « multiaccueil Vitamines »
- Compte administratif du budget annexe « multiaccueil Les Copains d'Abord »
- Compte administratif du budget annexe « chambre funéraire »
- Compte administratif du budget annexe « ZAC »

M. Philippe ARNOULD, Président, sort de la salle avant les délibérations et les votes. M. Bernard MULLER, 1er Vice-Président, soumet alors chaque compte administratif au vote.

*Dominique FOINANT demande si le montant de participation des communes pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ne risque pas d'augmenter du fait de la hausse du nombre de permis de construire. La participation n'est pas calculée en fonction du nombre de permis mais au prorata du nombre d'habitants. Par contre, la participation pourrait augmenter si la hausse du nombre de permis nécessite un recrutement supplémentaire.*

*Il est également précisé que le montant de la participation est basé uniquement sur la base de la population des communes adhérentes aux service (communes disposant d'un document d'urbanisme).*

*En ce qui concerne la participation de la CCVP a la fibre, Patrick MANGIN observe que le débit attendu n'est pas forcément au rendez-vous pour sa commune et déplore que personne ne vient rapidement lorsque des fils traînent au sol.*

***Au vu de la présentation du compte administratif 2021 du budget principal, et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

***Au vu de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe « ordures ménagères », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

***Au vu de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe « multiaccueil Vitamines », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

***Au vu de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe « multiaccueil Les Copains d'Abord », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

***Au vu de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe « chambre funéraire », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

***Au vu de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe « ZAC », et après délibération, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

## **4. COMPTES DE GESTION 2021**

Les comptes de gestion produits par le comptable public sont conformes aux comptes administratifs.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve donc à l'unanimité les comptes de gestion relatifs à l'année 2021.***



## 5. AFFECTATION DES RÉSULTATS

*Au vu des comptes administratifs, le conseil communautaire, après délibération, décide à l'unanimité l'affectation des résultats suivante :*

	<i>Compte 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté)</i>	<i>Compte 1068 (excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement)</i>	<i>Résultat d'investissement reporté (001)</i>
<i>Budget général</i>	<i>573 819,31</i>	<i>-</i>	<i>369 315,75</i>
<i>Budget annexe Ordures ménagères</i>	<i>624 807,01</i>	<i>-</i>	<i>111 647,92</i>
<i>Budget annexe Multiaccueil Vitamines</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-15 285,87</i>
<i>Budget annexe Multiaccueil Les Copains d'Abord</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-15 728,32</i>
<i>Budget annexe ZAC</i>	<i>- 65 949,02</i>	<i>-</i>	<i>- 154 977,41</i>
<i>Budget annexe Chambre funéraire</i>	<i>-0,01</i>	<i>-</i>	<i>81 852,61</i>

## 6. VENTE PARCELLE – ZAC DE LA VEZOUZE

La CCVP a reçu une proposition d'achat d'une parcelle de la Zone d'Activités de la Vezouze à Domjevin d'une superficie de 1914 m<sup>2</sup> (parcelle en cours de numérotation issue du redécoupage de la parcelle ZV 114 effectué le 17 mars 2022 par le cabinet Lambert) de la part de la SCI A.R.N. Le projet consiste en la création d'une biscuiterie engagée dans une démarche d'économie circulaire (récupération de pain invendu). Pour rappel, le prix de vente du terrain fixé par le conseil est de 12 € HT / m<sup>2</sup>.

*Pierre MONZEIN demande si des créations d'emplois sont prévues par l'entreprise qui va s'installer. La CCVP ne dispose pas de cette information.*

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de vendre la parcelle, en cours de numérotation, issue du redécoupage de la parcelle ZV 114 de la Zone d'Activités de la Vezouze à Domjevin, d'une superficie de 1 914 m<sup>2</sup>, à la SCI A.R.N, au prix de 12 € HT / m<sup>2</sup> soit un prix total de 22 968 € HT. Il autorise le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à cette vente.*

## 7. AVENANT MARCHÉ DÉCHÈTERIE – BENNES BOIS

Le bois collecté à la déchèterie de Barbas est transporté par Suez puis valorisé au sein de l'entreprise Egger à Rambervillers, soit comme combustible, soit comme matière première pour la fabrication de panneaux de particules, selon sa qualité. Depuis plusieurs années, les quantités de bois collectées au niveau des déchèteries françaises sont supérieures aux capacités de valorisation de ces bois. Cela a entraîné une dégradation des conditions tarifaires proposées par Egger, que Suez est désormais obligée de répercuter à la CCVP (qui a tout de même bénéficié en 2021 des anciens tarifs alors qu' Egger avait déjà modifié les siens). Le coût du traitement



passerait donc de 22,33 € HT à 27,91 € HT par tonne. Le surcout annuel est évalué à 1 200 € TTC (pour mémoire, tonnage collecté en 2021 : 205 tonnes).

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant avec l'entreprise Suez afin de modifier de coût du traitement du bois de déchèterie, qui sera alors fixé à 27,91 € HT / tonne.*

## **8. GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION DES INONDATIONS)**

### **8.1. Mise en œuvre programme d'actions – Vezouze amont**

La CCVP a initié en 2020 un diagnostic de milieu naturel de l'Espace Naturel Sensible (ENS) constitué par la Vezouze en amont de Blâmont, aboutissant en 2021 à un plan de gestion adapté au site et à ses enjeux. Sur cette base, des mesures de gestions ont pu être caractérisées afin de valoriser et préserver ce site et ses ressources naturelles locales. Parmi ces mesures de gestion, il est proposé d'engager dès cette année les opérations qui suivent :

- État des lieux concernant les peuplements piscicoles
- Extension cohérente du périmètre de l'ENS
- Opération de sensibilisation (animations nature et panneaux pédagogiques)

Le coût total de ces actions est évalué à 15 500 € TTC, et pourrait être subventionné à 80 %.

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :*

- *D'autoriser le Président à engager les actions de valorisation et de préservation de l'ENS de la Vezouze Amont pour un montant maximum de 15 500 € TTC.*
- *De solliciter les financements de l'Agence de l'Eau et du programme Leader selon le plan de financement figurant en annexe A.*

### **8.2. Étude de prévention de Blâmont et Gogney contre les inondations**

Afin de prévenir et, dans la mesure du possible, réduire les risques liés aux inondations sur les populations riveraines et d'améliorer la qualité hydromorphologique, biologique et environnementale des milieux aquatiques de son bassin versant, la CCVP envisage d'initier une étude de maîtrise d'œuvre dont le but principal vise à :

- Optimiser la protection des biens et des personnes contre les inondations à la traversée de Blâmont et de Gogney. Il s'agira notamment de réduire le phénomène d'inondation en traversée urbaine en favorisant les aménagements d'hydraulique douce et les solutions basées sur la nature.
- Restaurer, optimiser et valoriser les processus fonctionnels naturels de dynamique fluviale compatibles avec l'alinéa précédent et les enjeux de restauration et de préservation des milieux aquatiques pré-identifiés.

Le coût total de la mission de maîtrise d'œuvre est évalué à 99 682 € HT, et pourrait être subventionné à 80 %.

*Philippe ARNOULD observe qu'au vu des montants de dépenses à venir pour ces opérations, il faudra à un moment donné se poser la question de l'instauration de la taxe GEMAPI. Les dépenses liées à la compétence GEMAPI sont en effet jusqu'à présent supportées par le budget général.*

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :*

- *D'autoriser le Président lancer une étude de maîtrise d'œuvre visant à prévenir et réduire le risque d'inondation de Blâmont et Gogney pour un montant maximum de 100 000 € HT.*
- *De solliciter les financements de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est selon le plan de financement figurant en annexe B.*



## 9. PROJETS EAC (ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE)

Plusieurs écoles du territoire mènent des projets artistiques et culturels faisant intervenir des professionnels. Les heures d'intervention artistique peuvent bénéficier du soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), qui ne verse cependant pas de subvention directe aux établissements scolaires.

Il est proposé que la CCVP effectue une demande unique, ce qui est plus simple qu'une demande émanant de chaque intervenant. La communauté de communes percevra les fonds DRAC et paiera les intervenants.

Il est ainsi proposé de solliciter la DRAC pour le financement des heures d'intervention artistique des projets suivants :

Écoles	Intitulé du projet	Discipline concernée	Partenaires associés	Nombre de classes concernées	Montant subvention
École haut jardinier Badonviller	Projet Land Art création d'espaces sonores.	Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués	Association "La Faille", François Luizo (musicien), Delphine Delavallade et Sibylle Bottaro (Alternative Couleurs/ impression végétales) et Emilie Malglaives (Vannerie).	10	2 500,00 €
École haut jardinier Badonviller	Terre, art et histoire.	Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués	Hélène Vasselin- Céramiste en charge des ateliers du musée de la Faïence à Badonviller	3	1 500,00 €
École J Crouzier Blâmont	Faire de la cour un lieu d'apprentissage, de recherche, de communication et de créativité	Architecture	Hélène BLEYS	8	2 500,00 €
École J Crouzier Blâmont	Faire de la cour un lieu d'apprentissage, de recherche, de communication et de créativité	Architecture	Angélique CHOPOT	3	2 000,00 €
École Emberménil	Projet musical autour du monde : découverte et pratique	Musique	Charlène PLONER Cie Le Pays de ma tête	2	500,00 €
École Leintrey	Projet musical autour du monde : découverte et pratique	Musique	Charlène PLONER Cie Le Pays de ma tête	6	1 000,00 €
École Ogéviller	Peinture et mathématiques aléatoires avec Stan	Arts numériques	Stanislas Géant - artiste peintre : Christelle Cayet-Commenville - coordinatrice ruralité Association de parents d'élèves Commune d'Ogéviller	2	1 000,00 €



École Ogévrier	Triomphons avec Félix - Ateliers de lecture et d'écriture théâtrale et clownesque	Théâtre, expression dramatique, marionnettes	Compagnie Sayn (Badonviller) : Marc GOUJOT et Laurence DUCHESNE Coordinatrice ruralité : Christelle CAYET-COMMENVILLE CPC Lunéville : Wilson MAIO- TUNA Association de parents d'élèves : Les écoliers d'Ogévrier Municipalité : Commune d'Ogévrier	2	1 250,00 €
-------------------	--	---	---	---	------------

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :*

- Valider les projets scolaires d'éducation artistique et culturelle mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Solliciter la DRAC pour le financement des heures d'intervention artistique, pour un montant total de 12 250 €.

## **10. JEUNESSE EN PLEIN AIR**

L'association Jeunesse au Plein Air met tous les ans en place un dispositif favorisant le départ en vacances des enfants. Cette action est soutenue depuis de nombreuses années par la communauté de communes.

*Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de reconduire en 2022 le partenariat avec Jeunesse au Plein Air en accordant une aide de 4 000 € maximum au dispositif. Il autorise dans ce cadre le Président à signer la convention correspondante avec Jeunesse au Plein Air.*

## **11. CHANTIERS ARGENT DE POCHE**

L'opération argent de poche a lieu chaque été. En 2020, 70 jeunes ont participé, dans 21 communes.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- Créer du lien entre les élus et les jeunes du territoire (de 16 ans à moins de 18 ans)
- Contribuer à l'apprentissage des règles de base de la vie active
- Permettre aux jeunes du territoire de se rendre utiles tout en gagnant de l'argent de poche
- Faire participer les jeunes à la mise en valeur du patrimoine.

Le rôle de chaque partie est le suivant :

### ***Rôle de la CCVP :***

- Recensement des communes volontaires pour participer au dispositif
- Embauche les jeunes, établissement des fiches de salaire, gestion des participations communales
- Coordination, suivi du dispositif

### ***Rôle des communes :***

- Fourniture du matériel nécessaire pour réaliser les travaux
- Encadrement du chantier par un adulte référent
- Partage d'au moins un repas en commun (encadrants / jeunes)

Il est proposé de reconduire l'opération chantiers argent de poche pour l'année 2022.



Il est précisé que lorsque l'enveloppe intercommunale est consommée, les communes peuvent continuer à bénéficier du dispositif avec une prise en charge financière des jeunes à 100 % par la commune.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	Recettes
20 000 € (base = 85 postes dont 20 à 35 h)	Communauté de communes : 3885 € (sur la base de 70 postes)
	Communes : 16 115 €

**Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **De reconduire l'opération « Chantiers argent de poche » pour l'année 2022.**
- **D'ouvrir 85 places.**
- **De fixer la participation des communes volontaires à 75 € par jeune au titre des 9 premières heures, puis au coût réel pour les heures suivantes.**
- **D'autoriser le Président à procéder au recrutement direct des jeunes pour une durée minimale de 9 heures.**

## **12. MOTION ÉCOTAXE**

Il est envisagé d'adopter la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Rappel du contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.) :

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

L'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

**En conséquence, après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de demander au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.**



### **13. DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

Bureau du 16 mars 2023 :

- Demande de subvention – Maison de la Forêt
- Adhésion au CAUE
- Aides aux projets scolaires : modification de certains dossiers 2021
- Subventions associatives

### **14. QUESTIONS DIVERSES**

*Accueil des réfugiés ukrainiens : L'ensemble des démarches sont centralisées par la Préfecture. Des informations peuvent être trouvées sur le site internet « Je m'engage pour l'Ukraine ». Il est important de s'occuper de l'état de santé des réfugiés dès leur arrivée et qu'ils puissent bénéficier d'une consultation médicale. Mais il faut d'abord passer par la Préfecture en premier lieu afin de procéder aux formalités nécessaires (carte de séjour, droits à l'assurance maladie...). Dans le cadre de l'accueil d'urgence, les familles peuvent être accueillies provisoirement dans des locaux collectifs avant d'être réparties en fonction des logements disponibles. Dans le cas du paiement d'un loyer, celui-ci ne sera pas versé directement par les réfugiés mais par l'association d'intermédiation qui aura signé le bail. Maud Doré demande si une aide est allouée pour les personnes qui accueillent des réfugiés chez elles ? Ce n'est pas le cas.*

*Festival d'humour et de jazz de Montreux : Marie-Hélène HUBERT évoque ce festival qui se déroulera les 25, 26 et 27 août 2022. La nouveauté cette année est l'organisation d'une avant-première à la salle Mansuy à Badonviller le 11 juin prochain. Des invitations sont distribuées aux conseillers intéressés.*







## Annexe A : Mesures de gestion 2022 – ENS ‘La Vezouze en amont de Blâmont’. Budget et plan de financement

OPERATIONS d'INVESTISSEMENT							AERM			LEADER			Autofinancement		
Désignation	Intitulé	Détail(s)	Qté	Prix unitaire €HT	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux**	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux**	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux	Montant total €HT	Montant total €TTC
Sensibilisation	Mobiliers pédagogiques	Création graphique, conception du support, installation du mobilier	3	NA	7866,31		40%	3146,52		40%	3146,52		20%	1573,26	
<b>MONTANT TOTAL</b>					<b>7866,31</b>		/	<b>3146,52</b>		/	<b>3146,52</b>		/	<b>1573,26</b>	
OPERATIONS de FONCTIONNEMENT							AERM			LEADER			Autofinancement		
Désignation	Intitulé	Détail(s)	Qté	Prix unitaire €TTC	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux**	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux**	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux	Montant total €HT	Montant total €TTC
	Promotion de la politique ENS au travers d'animations pédagogiques	Animations terrain	1	300		300	40%		120	40%		120	20%		60
Étude	Suivi des peuplements piscicoles	Pêches électriques	3	NA		5751,6	80%		4601,28	0%		0	20%		1150,32
<b>MONTANT TOTAL</b>						<b>6051,60</b>	/		<b>4721,28</b>	/		<b>120,00</b>	/		<b>1210,32</b>

\*\* Le taux d'accompagnement de chaque co-financeur est susceptible de varier selon leur entente respective (ex : 60% AERM et 20% LEADER), sans que le taux d'accompagnement global soit remis en cause.

# Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

## Annexe B : Étude MOE de prévention de Blâmont contre les inondations. Budget et plan de financement.

MOE			AERM			Région Grand Est			Autofinancement		
Poste	Montant €HT	Montant total €TTC	Taux	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux	Montant total €HT	Montant total €TTC	Taux	Montant total €HT	Montant total €TTC
<b>Phase ÉTUDE</b>											
Étude préliminaire	24 725			14 835,00			4 945,00			4 945,00	
AVP	15 450			9 270,00			3 090,00			3 090,00	
Procédure réglementaire	6 720			4 032,00			1 344,00			1 344,00	
PRO	9 425			5 655,00			1 885,00			1 885,00	
Levés topographiques	10 000			6 000,00			2 000,00			2 000,00	
Besoins complémentaires*	<i>Non évaluable</i>			<i>Non évaluable</i>			<i>Non évaluable</i>			<i>Non évaluable</i>	
<b>Total Étude</b>	<b>66 320,00</b>			<b>39 792,00</b>			<b>13 264,00</b>		20%	<b>13 264,00</b>	
<b>Phase TRAVAUX</b>											
ACT	4 150			2 490,00			830,00			830,00	
VISA	900			540,00			180,00			180,00	
OPC	600			360,00			120,00			120,00	
DET	12 610			7 566,00			2 522,00			2 522,00	
AOR	2 100			1 260,00			420,00			420,00	
<b>Total Travaux</b>	<b>20 360,00</b>			<b>12 216,00</b>			<b>4 072,00</b>		20%	<b>4 072,00</b>	
<b>IMPRÉVUS</b>											
15% - Phase Étude	9 948			5 968,80			1 989,60			1 989,60	
15% - Phase Travaux	3 054			1 832,40			610,80			610,80	
<b>Total Imprévus</b>	<b>13 002,00</b>			<b>7 801,20</b>			<b>2 600,40</b>		20%	<b>2 600,40</b>	
<b>MONTANT TOTAL général</b>											
			<b>70%</b>	<b>59 809,20</b>		<b>10%</b>	<b>19 936,40</b>		<b>20%</b>	<b>19 936,40</b>	

\* des levés géotechniques et un inventaire naturaliste sont pressentis. En l'absence d'une définition arrêtée de la nature des opérations, du nombre d'aménagements et contraintes associées, les besoins complémentaires ne peuvent pas être évalués à ce stade. Une fois définis (stade EP et AVP), ces besoins viendront intégrer le plan de financement du projet.

\*\* Le taux d'accompagnement de chaque co-financier est susceptible de varier selon leur entente respective (ex : 70% AERM et 10% Région), sans que le taux d'accompagnement global (80%) soit remis en cause.